

ARRETE N° 2025-111
Interdiction de circuler et de stationner rue des Montels

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 26 juin 2025, par laquelle la SARL FRANCES, représentée par Monsieur Julien CHAZALMARTIN, 90 chemin des Cistes – 34360 SAINT-CHINIAN, sollicite l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement rue des Montels, afin de permettre le déroulement des travaux de branchement EU,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue des Montels, à partir du mardi 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 3 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 3

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera à la charge de la SARL FRANCES, afin d'assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 30/06/2025

Publication sur le site internet de la commune le 30/06/2025

Puissalicon le 30/06/2025

Michel FARENC
Maire

